



Ville de
MONT-TREMBLANT

CONSEIL MUNICIPAL

**PROJET DE RÈGLEMENT (2023)-102-71 MODIFIANT LE RÈGLEMENT (2008)-102
CONCERNANT LE ZONAGE RELATIVEMENT AUX LIMITES DES ZONES RA-449, RF-455,
CA-465 ET CA-466 DANS LE PÉRIMÈTRE URBAIN DU CENTRE-VILLE**

CONSIDÉRANT QUE l'avis de motion du présent règlement a été dûment donné lors de la séance du **13 février 2023;**

Le conseil décrète les modifications suivantes au Règlement (2008)-102 concernant le zonage :

1. Modification du plan de zonage 1/3 de l'annexe B

Le plan 1 de 3 de l'annexe B est modifié par :

- 1° La modification des limites de la zone RA-449;
- 2° La modification des limites de la zone RF-455;
- 3° La modification des limites de la zone CA-465;
- 4° La modification des limites de la zone CA-466;

tel qu'illustré à l'annexe 1 du présent règlement.

2. Entrée en vigueur

Le présent règlement entre en vigueur conformément à la loi.

Luc Brisebois
Maire

Claudine Fréchette
Greffière

ANNEXE

Annexe 1 : Modification du plan de zonage 1/3 de l'annexe B du règlement de zonage (2008)-102

Adoption du projet	13 février 2023
Avis de l'assemblée publique	
Assemblée publique	
Avis de motion	
Adoption du second projet	
Avis public aux PHV	
Délai pour demande d'approbation des PHV	
Adoption du règlement	
Entrée en vigueur (Certificat de conformité de la MRC)	
Avis public d'entrée en vigueur	

CERTIFICAT D'ATTESTATION DES APPROBATIONS REQUISES (article 357 LCV)

Nous soussignés attestons que ce règlement a reçu les approbations requises par la Loi, à savoir :

- L'approbation du conseil de la MRC des Laurentides, tel qu'en fait foi le certificat de conformité à son égard délivré le **XX XXXX** 2023.

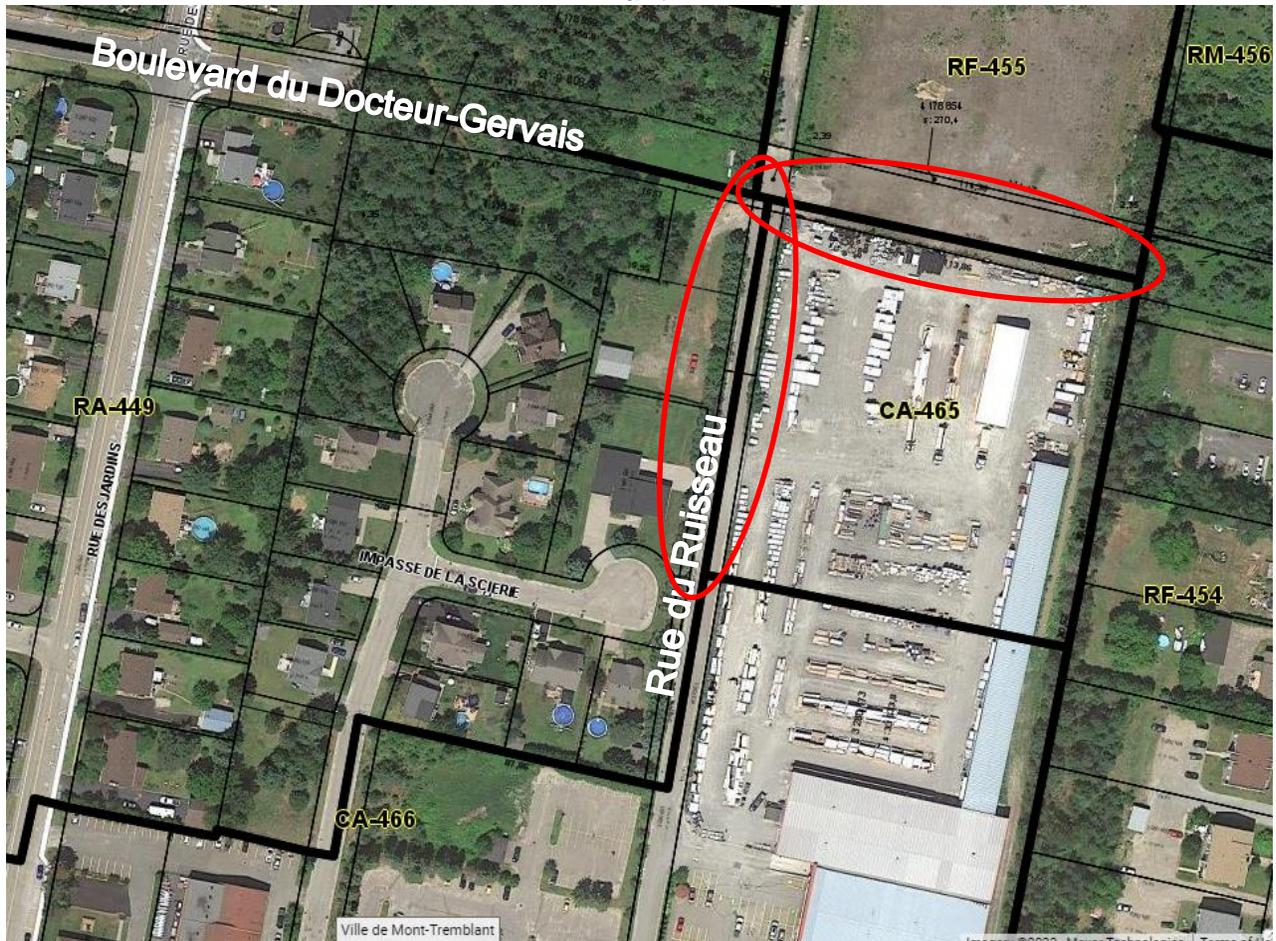
Luc Brisebois
Maire

Claudine Fréchette
Greffière



Annexe 1
Modification au plan de zonage 1/3 de l'annexe B du règlement de zonage (2008)-102
Modification des limites des zones RA-449, RF-455, CA-465 et CA-466.

Avant



Après

